



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique du logement

Question écrite n° 14074

Texte de la question

Mme Nicole Feidt appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'accès au logement des jeunes étudiants. Elle lui rappelle que l'accès au logement des étudiants est une des conditions du bon déroulement de leurs études et de leur acquisition d'une véritable autonomie garante d'une bonne insertion dans la vie de citoyen adulte et responsable. Elle lui indique qu'un certain nombre de jeunes, qui font des efforts pour accéder à des études, ne peuvent pas réunir à leur domicile familial les conditions minimales pour étudier, sont souvent confrontés à un temps de transports trop important et trop coûteux, à un logement familial trop petit, voire à des relations difficiles entre génération. Toutefois, si l'accès à un logement permet d'acquérir une indépendance par rapport à la famille, la situation immobilière ne permet pas de répondre correctement à la demande de ces jeunes, notamment en raison soit des coûts pratiqués sur le marché privé, soit de la faiblesse de l'offre en cité universitaire. Elle lui demande donc quelle mesure le Gouvernement envisage afin de permettre aux étudiants de pouvoir accéder au logement et notamment s'il envisage de favoriser la construction de nouvelles cités universitaires ainsi que le financement d'opération de réhabilitation des studios et petits logements afin de permettre l'intégration des étudiants dans la ville, facteur de cohésion sociale.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a engagé une discussion très large avec l'ensemble des acteurs intéressés sur les questions relatives aux études et aux conditions de vie des étudiants. Le plan social étudiant, qui en est la résultante, a pour ambition d'améliorer les conditions concrètes de la vie étudiante. L'action en faveur du logement étudiant sera l'un des axes importants du plan Université troisième millénaire. Ainsi, de nombreux logements sociaux étudiants seront construits dans les cinq prochaines années, dont le tiers en province et les deux tiers en région parisienne. Cette dernière en effet n'a été que très peu concernée par la vague de constructions neuves prévue dans le plan Université 2000. Le parc de chambres en résidences universitaires sera rénové afin d'atteindre progressivement, dans toutes les cités étudiantes, les normes actuelles en matière de confort et de sécurité. Par ailleurs, des mesures tendant à faciliter l'accès au logement pour tous les étudiants seront examinées, notamment en vue de mettre en place des structures de cautionnement mutualisé des étudiants pour l'accès au bail.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14074

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 1998, page 2606

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5872